

1815 - 1860

Le dernier parcours de la Savoie dans le Royaume Piémont - Sarde

Après 23 ans d'occupation française (septembre 1792 à juin 1815) la débâcle de Napoléon à Waterloo, et le traité de Vienne qui s'en suivit, redonnèrent à Victor-Emmanuel 1er la Savoie dont il avait été dépossédé au temps de la Révolution française.

Le titre de roi de Sardaigne avait été donné au duc Victor-Amédée II en 1718 en échange avec l'île de la Sicile, et toutes les possessions de la Maison de Savoie furent désignées dans les actes diplomatiques comme Etat sarde. A partir de cette date on parla officiellement du royaume Piémont-Sarde dans lequel se trouvait la Savoie.

Revenu de Cagliari dans l'île de Sardaigne, où il tenait résidence, le 17 décembre 1815 à Buisson-Rond (près de Chambéry), le roi reçut les clefs de la ville de Chambéry sur un plateau d'argent, lors d'une cérémonie tout empruntée du Moyen Age.

C'est le retour à l'Ancien régime et à l'autorité piémontaise dépendante de l'Autriche. Les Royales Constitutions de 1770 étaient de nouveau en vigueur. Les nobles retrouvaient une partie de leurs privilèges et comblés de titres et de faveurs aussi bien dans l'armée que dans l'administration, ils pouvaient de nouveau parader. En plus, ils furent indemnisés des spoliations qu'ils avaient subies à la Révolution, et le vieux droit d'aînesse était rétabli ; c'était le retour à l'Ancien régime.

Le clergé retrouvait ses prérogatives, dans les actes civils dont il avait désormais la charge. Le mariage civil était supprimé. Les anciens évêchés de Maurienne et de Tarentaise étaient rétablis dans leur splendeur ; ainsi la Savoie avait quatre évêchés avec Chambéry et Annecy. Tous les évêques nommés étaient savoyards ; Charvoz, Thiollaz, Rey, Rendu, Magnin se succédèrent au siège épiscopal d'Annecy.

L'administration savoyarde conservait cependant le pouvoir central sur le modèle napoléonien pour gérer les provinces. Un intendant général siégeait à Chambéry, mais



Victor-Amédée II

chaque province avait son intendant qui se définissait comme étant le représentant du roi. Les maires n'étaient plus élus par le peuple mais nommés par le roi ou l'intendant.

La justice elle-même se réorganisa sur le modèle de l'Ancien régime.

Le roi Victor-Emmanuel, qu'on appelait le roi des marmottes parce qu'il avait osé dire en 1814, qu'il avait dormi pendant tout le temps du régime de Napoléon, et qui fut le champion de la réaction la plus maladroite de toute l'Europe,

rétablissait la censure, avec une inquisition cléricale et policière sur la vie publique et privée.

Finalement, ce roi du «Buon Governo», honnête et plein de bonne volonté, fut plutôt un homme du 18ème siècle égaré au 19ème siècle, mieux fait pour la vie privée que chef d'un Etat dont il n'avait pas compris le bouleversement.

Si la noblesse et le clergé apprécèrent ces mesures, si les paysans furent favorables à ce gouvernement grâce aux diminutions d'impôts, en revanche le gouvernement avait contre lui une partie de l'opinion. Les bourgeois, des chefs d'entreprise ou des capitaines d'industrie souhaitaient des mesures plus libérales avec un régime parlementaire qui leur permettrait de participer aux affaires publiques. Cette situation économique frileuse menée par une politique paralysante fut illustrée dans un mémoire en 1824 que Mr Covelle, chef d'une entreprise de filature à Contamine-sur-Arve adressait à l'intendant de Bonneville. Conscient de ses limites géographiques, l'Etat sarde, a joué à fond la carte du protectionnisme, mais ce même protectionnisme limitant les importations gênait aussi les exportations d'où la paralysie de certaines branches industrielles telles que le textile.

Covelle, dénonçait la chute des prix du coton dans les années 1826 et 1827, appauvrissant ses stocks. La concurrence